


Commission économique pour l'Europe
Comité des transports intérieurs
Groupe de travail des statistiques des transports
Soixante-neuvième session

Genève, 12-14 juin 2018

**Rapport du Groupe de travail des statistiques des transports
sur sa soixante-neuvième session**
Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1-3	3
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	4	3
III. Atelier sur la qualité des données statistiques relatives aux voies de navigation intérieure (point 2 de l'ordre du jour)	5-16	3
IV. Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et organes subsidiaires (point 3 de l'ordre du jour).....	17	5
V. Collecte de données, évolution méthodologique et harmonisation des statistiques des transports (point 4 de l'ordre du jour)	18-46	5
A. Glossaire des statistiques des transports	18-25	5
B. Système de classification des statistiques des transports	26-28	6
C. Questionnaire commun	29-33	7
D. Statistiques des accidents de la circulation routière et des accidents ferroviaires	34-37	7
E. Questionnaire pilote sur la circulation routière.....	38-41	8
F. Questionnaire pilote sur les statistiques relatives aux autobus et aux autocars	42-45	8
G. Statistiques sur le transport intermodal.....	46	9
VI. Recensements de la circulation dans la région de la CEE (point 5 de l'ordre du jour).....	47-54	9
A. Recensements 2015 et 2020 de la circulation sur les routes E.....	47-51	9
B. Recensements 2015 et 2020 de la circulation sur les lignes ferroviaires E.....	52-54	10



VII.	Élaboration d'un cadre mondial d'indicateurs pour les objectifs de développement durable (point 6 de l'ordre du jour)	55–59	10
VIII.	Diffusion de statistiques des transports par la Commission économique pour l'Europe (point 7 de l'ordre du jour)	60–61	11
IX.	Activités statistiques d'États membres intéressant le Groupe de travail (point 8 de l'ordre du jour)	62	11
X.	Activités de renforcement des capacités (point 9 de l'ordre du jour)	63	12
XI.	Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (point 10 de l'ordre du jour)	64	12
XII.	Activités statistiques d'autres organisations internationales intéressant le Groupe de travail (point 11 de l'ordre du jour)	65–68	12
	A. Commission européenne (DG MOVE).....	65	12
	B. Commission européenne (Eurostat).....	66	12
	C. Forum international des transports.....	67	12
	D. Union internationale des chemins de fer.....	68	13
XIII.	Élection du Bureau (point 12 de l'ordre du jour)	69	13
XIV.	Questions diverses (point 13 de l'ordre du jour)	70–72	13
	A. Date de la prochaine session	70	13
	B. Renseignements concernant les prochaines réunions sur les statistiques des transports	71	13
	C. Statistiques relatives au cyclisme.....	72	14
XV.	Résumé des décisions (point 14 de l'ordre du jour)	73	14

I. Participation

1. Le Groupe de travail des statistiques des transports a tenu sa soixante-neuvième session du 12 au 14 juin 2018, à Genève. Conformément à la décision que le Groupe de travail avait prise à sa cinquante-septième session (ECE/TRANS/WP.6/171, par. 45), la session a été présidée par M^{me} O. Kastrova (Tchéquie).
2. Les représentants des pays ci-après ont participé à la session du Groupe de travail : Allemagne, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Grèce, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Tchéquie et Suisse.
3. La Commission européenne était représentée par la Direction générale de la mobilité et des transports (DG MOVE) et l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat). Étaient également représentées les organisations intergouvernementales suivantes : la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR), la Commission du Danube (CD), le Forum international des transports (FIT) et l'Union internationale des chemins de fer (UIC).

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.6/174.

4. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat (ECE/TRANS/WP.6/174).

III. Atelier sur la qualité des données statistiques relatives aux voies de navigation intérieure (point 2 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.6/2018/4.

5. La première matinée de la session a été consacrée à un atelier sur la qualité des données statistiques relatives aux voies navigables intérieures. L'atelier a été introduit par le secrétaire du Groupe de travail des transports par voie navigable, qui a présenté les activités du Groupe de travail, y compris la récente conférence ministérielle sur les transports par voie navigable, qui s'est déroulée à Wrocław (Pologne). Dans la déclaration ministérielle qu'ils ont adoptée à la conférence, les ministres ont souligné qu'il était important de disposer de statistiques uniformisées pour prendre des bonnes décisions.
6. Le représentant des Pays-Bas a décrit les méthodes que son pays employait pour collecter des statistiques relatives aux voies navigables intérieures dans le contexte de la politique de la Commission européenne consistant à promouvoir le transport ferroviaire et fluvial de marchandises au détriment du transport routier. La plus grande partie des informations relatives à la circulation des marchandises provient désormais de l'utilisation du Système d'identification automatique (AIS) utilisé sur les bateaux plutôt que d'enquêtes sur papier. L'intervenant a donné des exemples de présentations visuelles du trafic portuaire basées sur des paires origine-destination. Aux Pays-Bas, les bateaux transportent chaque jour environ un million de tonnes par voies navigables intérieures, dont un septième par conteneurs, ces chiffres étant en progression en proportion du volume total transporté. Ces chiffres élevés mettent en lumière l'importance du transport par voie navigable dans le secteur des transports des Pays-Bas et aussi, bien sûr, la nécessité de produire des statistiques précises en la matière.
7. La Pologne a expliqué comment elle produisait ses statistiques relatives au transport par voies de navigation intérieures, y compris les fondements juridiques de ce travail. Les statistiques sont encore produites à partir d'enquêtes traditionnelles réalisées auprès de toutes les entreprises de plus de cinq employés, mais il est envisagé de passer à un système basé sur l'AIS. Deux des principales difficultés rencontrées tenaient, d'une part, au temps considérable passé à vérifier les valeurs des distances communiquées par les entreprises de transport de marchandises et, d'autre part, à la nécessité de comptabiliser avec précision les

bateaux étrangers empruntant les voies navigables polonaises (la législation nationale sur les statistiques ne s'appliquant pas en l'espèce). La Présidente a fait observer que beaucoup de pays, dont la Tchéquie, se heurtaient à ce problème, lequel était toutefois quelque peu amoindri dans le cas de la Pologne, car beaucoup de bateaux provenaient d'Allemagne, pays avec lequel la Pologne entretenait une excellente coopération en la matière.

8. La CCNR a présenté un exposé dans lequel elle s'est attachée à analyser les régions autrichienne, allemande et suisse de l'hinterland et la part de leurs importations et de leurs exportations en provenance et à destination d'Amsterdam, de Rotterdam, d'Anvers et de ports moins importants comme Bremerhaven. L'intervenant a noté que dans la région, le commerce par voie navigable était très largement tourné vers les importations, à la différence du transport ferroviaire qui était quant à lui tourné vers les exportations. Cette situation s'expliquait par des raisons pratiques tenant à la nature des biens importés et exportés (par exemple, importations de minerai de fer et exportations de machines et d'équipement de transport). Les Pays-Bas ont fait observer que cette analyse pourrait être améliorée en séparant le transport par conteneur et le transport de vrac, voire en procédant à une ventilation plus fine des types de biens transportés. Par exemple, le port de Bremerhaven est connu pour exporter des véhicules à moteur.

9. Le Canada a présenté les activités qu'il menait pour observer son transport par voie navigable, lequel se distingue de son homologue européen par le fait qu'il ne donne pratiquement pas lieu à des activités de commerce international, à l'exception du transport sur les Grands Lacs. La plupart des données collectées au Canada proviennent des manifestes relatifs aux importations et aux exportations communiqués par l'Agence des services frontaliers du Canada, les données provenant de l'AIS et de l'enquête sur la consommation intérieure de carburant étant également exploitées. L'incidence de la taxe carbone mise en place il y a deux ans sur la part des différents modes de transport n'est pas encore visible dans les données, mais il en sera probablement autrement à l'avenir. Enfin, l'obtention de biens codés avec précision auprès des transporteurs continue de poser problème, et le Canada envisage de recourir à une application d'apprentissage automatisé pour affecter avec précision les marchandises aux classifications HS ou NST.

10. Dans son exposé, la Fédération de Russie a retracé l'histoire des routes de transport dans l'ancien monde et dans le monde moderne.

11. Eurostat a présenté ses activités en ce qui concerne les voies navigables et, en particulier, les travaux de ses équipes spéciales et de ses groupes de travail concernant les statistiques relatives au transport de voyageurs par voie navigable et aux accidents. La collecte de données concernant le transport de marchandises est basée sur la législation européenne et l'actualité des statistiques est généralement très bonne. Le travail de mise en perspective consistant à comparer les importations et les exportations respectives des différents pays permet de mesurer efficacement la qualité des données, laquelle n'a cessé de s'améliorer depuis dix ans. S'agissant du transport de voyageurs, Eurostat et son équipe spéciale travaillent encore à l'élaboration des méthodes pertinentes qui seront examinées et approuvées à la fin de 2018. Les variables qu'il est proposé d'appliquer pour collecter les données concernent le nombre de voyageurs, les voyageurs-kilomètres, le nombre de croisières et le nombre de bateaux, ventilés par type de transport (national ou international), par type de bateau (bateaux de croisière ou bateaux pour les voyages sur une seule journée), par capacité de bateaux et par pays d'embarquement ou de débarquement (il est toutefois possible que tous les indicateurs ne soient pas recommandés dans un premier temps pour la collecte des données). S'agissant des accidents, Eurostat a indiqué que huit ou neuf États membres communiquaient volontairement leurs données.

12. La CD a fait une présentation générale de ses activités et des travaux qu'elle menait pour produire des statistiques. La principale difficulté rencontrée tenait à la collecte des informations demandées concernant les bateaux, lesquelles étaient très détaillées, et à assurer la comparabilité avec les autres organisations (par exemple, l'Allemagne est à la fois membre de la CD, de la CCNR, de l'Union européenne et de la CEE).

13. Après ces exposés, le secrétariat a résumé la session en dégageant trois messages principaux :

- Si l'utilisation de l'AIS pour produire des statistiques pose certains problèmes de représentativité des données, elle offre aussi des possibilités en réduisant la charge de réponse ;
- Le comptage des bateaux étrangers présents sur les réseaux nationaux était un problème récurrent et les pratiques adoptées par les pays pour le résoudre pouvaient faire l'objet d'une future coopération ;
- Les statistiques de haut niveau sur le transport de marchandises sont, certes, utiles, mais une ventilation plus détaillée (par exemple, transport de conteneurs ou transport de vrac, ou même l'application de classifications plus détaillées) permet d'obtenir des analyses plus intéressantes. Il convient par conséquent de faire des efforts pour faciliter ce processus.

14. Le Groupe de travail s'est félicité de l'initiative visant à commencer la session par un atelier consacré à un thème spécifique, et a apprécié les contributions ainsi que les discussions suscitées par les exposés des États membres et des organisations internationales. À l'issue d'un sondage informel, beaucoup de participants sont convenus que les données existantes concernant les marchandises transportées (exprimées en tonnes ou en tonnes-kilomètres) ainsi que les numéros d'immatriculation des bateaux demeuraient, s'agissant du transport par voies de navigation intérieures, les données dont les responsables politiques avaient le plus besoin pour prendre leurs décisions. Les données sur le transport de voyageurs par voies de navigation intérieures et les accidents sont des ensembles de données utiles pour répondre à certains besoins spécifiques.

15. Le Groupe de travail a prié le secrétariat de rendre compte des résultats de l'atelier au SC.3 à sa prochaine session et de faire en sorte que les besoins du Groupe de travail sur les statistiques continuent d'être pris en compte.

16. Le Groupe de travail a examiné les thèmes pour l'atelier de l'année prochaine. Les propositions faites concernaient notamment le transport intermodal, la sécurité des transports, la visualisation du trafic et divers thèmes se rapportant au transport routier. La Présidente et le Vice-Président examineront ces propositions en concertation avec le secrétariat et proposeront un thème.

IV. Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et organes subsidiaires (point 3 de l'ordre du jour)

Document(s) : Document informel ITC (2018) n° 13.

17. Le Groupe de travail a pris note des résultats de la dix-huitième session du Comité des transports intérieurs (CTI) présentant un intérêt pour ses travaux, des propositions concernant le projet de stratégie du CTI et de la réforme du système de gestion de l'ONU en cours. Il a invité ses membres à soumettre par écrit des commentaires concernant le projet de stratégie du CTI.

V. Collecte de données, évolution méthodologique et harmonisation des statistiques des transports (point 4 de l'ordre du jour)

A. Glossaire des statistiques des transports

Document(s) : ECE/TRANS/WP.6/2018/1.

18. Le Groupe de travail a été informé des travaux du Groupe d'experts qu'il avait créé l'année dernière et chargé d'actualiser le glossaire des statistiques des transports.

19. Le Groupe de travail a été informé des projets consistant à produire de nouveaux chapitres du glossaire consacrés à la mobilité des voyageurs et à l'impact des transports sur l'environnement.

20. Le FIT a noté qu'il serait utile de disposer d'un glossaire interactif sur Internet et qu'il faudrait étudier une telle solution après la publication du glossaire. Au cours du débat concernant l'objectif global du glossaire, Eurostat a indiqué qu'il y voyait davantage un manuel de référence utile à des fins de statistiques qu'une classification proprement dite. Le Canada a abondé dans le même sens et appuyé l'idée d'un glossaire en ligne, qui pourrait être mis à jour plus fréquemment. La Présidente a observé que ces mises à jour mineures nécessiteraient peut-être les mêmes procédures de concertation.

21. La Fédération de Russie a noté que le glossaire devrait couvrir tous les types de transport combinés, notamment le transport trimodal et le transport synchronodal. Il a été noté que d'une manière générale, le glossaire ne devrait couvrir que les éléments entrant dans la production de statistiques internationales sur les transports, et la Fédération de Russie a été invitée à soumettre une proposition sur ce sujet avant la date fixée, en tenant compte de la possibilité d'inclure ces principes dans le glossaire.

22. L'UIC a noté que les définitions relatives à l'infrastructure ferroviaire ne reflétaient pas ses propres définitions statistiques. Par exemple, la définition de « ligne » excluait les lignes ferroviaires appartenant à des entreprises privées, lesquelles représentaient la majorité des lignes dans des pays tels que Cuba et la Mauritanie. Ce problème s'était déjà posé dans les versions précédentes et l'UIC a été invitée à soumettre pour examen une proposition visant à préserver la cohérence dans la collecte des données pour toutes les parties. La CD a également noté qu'elle soumettrait de nouveaux commentaires par écrit avant la date fixée.

23. Le Groupe de travail a accueilli positivement les progrès accomplis dans la réalisation de la cinquième édition du glossaire des statistiques des transports, notant que les États membres devaient soumettre tout nouveau commentaire au plus tard le 24 août 2018 et que le Groupe de travail intersecrétariats (constitué d'Eurostat, du FIT et de la CEE) établirait la version finale en prenant en considération ces derniers commentaires. De plus, le Groupe de travail a adopté la version actuelle de la cinquième édition, notant que des modifications pourraient encore y être apportées en fonction des derniers commentaires des États membres et des organisations internationales.

24. Le Groupe de travail a invité tous les États membres à soumettre leurs derniers commentaires par écrit au plus tard le 24 août 2018.

25. Les représentants ont souligné qu'il importait de procéder à des consultations pendant la traduction du glossaire afin de permettre aux experts des statistiques des transports de s'assurer que les termes adéquats sont utilisés dans chaque langue.

B. Système de classification des statistiques des transports

26. Le Groupe de travail a pris note de l'utilisation de la NST 2007 en tant que système de classification pour le transport de marchandises.

27. S'agissant du précédent point de l'ordre du jour, il a été suggéré que certaines parties du glossaire pouvaient être proposées comme classification statistique officielle des Nations Unies, mais les représentants ont estimé que cela risquait de susciter des obstacles administratifs supplémentaires lors des futures mises à jour et que l'idée devait par conséquent être abandonnée.

28. Les représentants ont été invités à faire part au Groupe de travail de leur expérience en matière d'utilisation de la NST 2007 à la session suivante. Le secrétariat accueillera avec intérêt toute question, demande ou observation concernant la classification.

C. Questionnaire commun

29. Le Groupe de travail a pris note de la disponibilité des données recueillies au moyen du questionnaire commun pour les statistiques des transports. Le Groupe de travail a accueilli

avec intérêt les activités de communication du secrétariat, qui ont permis d'améliorer sensiblement l'exhaustivité et la qualité des données, et l'a prié de les poursuivre.

30. Le Groupe de travail a examiné la manière dont les différents pays envoyaient leurs données dans le questionnaire commun en ligne, soit par saisie manuelle soit en les téléchargeant en vrac. Le Danemark a noté que la fonction de téléchargement en vrac nécessitait de confirmer ultérieurement l'exactitude de chaque cellule de donnée, ce qui prenait du temps.

31. L'Irlande, abondant dans le même sens, a ajouté que le tableau des véhicules routiers immatriculés dans le pays considéré était un de ceux qui réclamaient le plus de temps. De plus, la fonction d'impression présente dans le questionnaire commun, nécessaire pour permettre aux États membres de conserver une trace des données saisies, n'était pas toujours fiable.

32. Le Royaume-Uni a approuvé ce qui avait été dit concernant le tableau des véhicules immatriculés et noté que beaucoup de pays ne fournissaient que des données parcellaires concernant les entreprises de transport routier, la performance économique et l'emploi, de sorte qu'on pouvait légitimement se demander si ce travail devait être poursuivi. Prenant note de ce dernier point, le secrétariat a indiqué qu'il l'aborderait lors des futures discussions concernant la simplification des questionnaires qu'il tiendrait avec Eurostat et le FIT.

33. Le Groupe de travail a insisté sur l'importance de fournir des données pour le Questionnaire commun et a encouragé les pays ne présentant pas de rapport à, au moins, fournir des données de grande qualité.

D. Statistiques des accidents de la circulation routière et des accidents ferroviaires

Document(s) : ECE/TRANS/WP.6/2018/7, ECE/TRANS/WP.6/2018/10.

34. Le Groupe de travail a pris note des travaux en cours concernant les statistiques des accidents de la circulation routière et a été informé de la parution de la publication intitulée « Accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord ». Le Groupe de travail a pris note des faits nouveaux intervenus à la Commission européenne dans le contexte de la base de données CARE sur les accidents de la circulation routière, notamment en ce qui concerne la collecte de données sur les blessés sur la base du critère MAIS3+ et les difficultés rencontrées pour mettre en correspondance les données sur les accidents communiquées par les forces de l'ordre et les données hospitalières. Il reste difficile d'obtenir des statistiques internationalement comparables sur les blessés et les blessés graves en raison du manque de comparabilité des données.

35. La base de données CARE s'appuie sur son propre glossaire terminologique des accidents, lui-même aligné sur le glossaire des statistiques des transports. Le représentant de la Commission européenne a déclaré que la Commission s'efforçait de combiner les données relatives aux coordonnées géographiques des accidents et les données relatives aux volumes du trafic routier, un travail qui pourrait être présenté lors de la prochaine session. Il a été noté que ce domaine de travail pourrait faire l'objet d'une coopération entre la Commission européenne et le secrétariat, compte tenu de la cartographie des données sur le trafic réalisée par le secrétariat dans le contexte du recensement de la circulation sur les routes E.

36. Le Groupe de travail a été informé de la diffusion de l'ensemble de données statistiques des accidents ferroviaires et des analyses transmodales à venir préparées par le secrétariat. Un représentant de l'Agence européenne pour les chemins de fer n'a pas pu assister à la réunion en raison de perturbations pendant son voyage, mais ses exposés sur les accidents ferroviaires et la sécurité des passages à niveau seraient mis à la disposition des participants suivant les modalités habituelles.

37. Le Groupe de travail a été informé des résultats du questionnaire sur la sécurité des passages à niveau que le secrétariat avait distribué en 2017. Le Secrétaire du Groupe d'experts de la sécurité des passages à niveau (WP.1/GE.1) a présenté des informations

supplémentaires et souligné l'importance des données recueillies. Il a été décidé de reconduire ce questionnaire pilote pour une année supplémentaire et de diffuser les résultats.

E. Questionnaire pilote sur la circulation routière

38. Le Groupe de travail a pris note d'un exposé présenté par Eurostat concernant la circulation routière et les efforts qu'il déployait pour améliorer l'exhaustivité des données relatives aux véhicules-kilomètres en octroyant aux pays des financements pour les aider à collecter des données par lecture des odomètres lors des contrôles techniques.

39. Au cours du débat, il a été noté que les données disponibles pour ce tableau étaient encore rares, mais que la situation était susceptible de s'améliorer dans les prochaines années. Il a été décidé que le questionnaire pilote sur la circulation routière serait reconduit pour un cycle supplémentaire. Le secrétariat s'est proposé de réaliser une évaluation de la disponibilité des données avant la prochaine session.

40. Eurostat a également présenté des informations actualisées concernant son projet d'indicateurs de la mobilité des voyageurs, qui vise à observer la façon dont les personnes se déplacent (par exemple, le nombre et la durée des déplacements quotidiens). Les données seront publiées lorsque davantage de pays (peut-être une dizaine) auront communiqué des données.

41. La Slovénie a présenté les expériences en cours pour recueillir des données sur la mobilité des voyageurs à travers une application sur téléphone mobile, données qui alimenteraient par la suite les données sur la mobilité des voyageurs collectées par Eurostat. Les premiers résultats semblaient cohérents et prometteurs. Les travaux à venir pourraient permettre de recueillir ces données une fois par an. Il faudra aussi peut-être envisager de procéder à un échantillonnage des utilisateurs au lieu de se contenter de rendre l'application disponible au téléchargement.

F. Questionnaire pilote sur les statistiques relatives aux autobus et aux autocars

Document(s) : ECE/TRANS/WP.6/2018/5.

42. La Suède a présenté au Groupe de travail un exposé concernant sa production de statistiques relatives aux autobus et aux transports en commun en général. Si l'utilisation des données sur les horaires va de soi pour les opérateurs régionaux, il en va tout autrement pour ce qui est des opérateurs interrégionaux, qui constituent la majorité des véhicules-kilomètres. Dans son exposé, la Suède a également donné des détails sur ses activités concernant le transport par ferry et les statistiques relatives aux transports en commun empruntés spécifiquement par les usagers socialement vulnérables.

43. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de la diffusion des statistiques relatives aux autobus et aux autocars et souligné l'importance de ces données pour l'observation de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 11. La comparabilité de ces données continuait de poser problème du fait de l'absence d'accords concernant l'utilisation de termes communs pour désigner, par exemple, ce qu'il convient d'englober sous le terme « voyage urbain ». Le secrétariat a également posé la question de savoir si des données concernant les métros, les tramways et les métros légers permettaient de compléter le tableau des transports en commun dans les grandes villes.

44. Le Danemark a indiqué qu'il disposait d'informations concernant le transport urbain par métro, mais que les données relatives aux autocars privés (qui occupent une place importante au Danemark) étaient beaucoup plus difficiles à collecter. Le FIT a observé qu'il était difficile d'affecter aux utilisations urbaines ou non urbaines les informations relatives aux métros et aux métros légers. Les Pays-Bas ont noté qu'une carte unique pouvait être utilisée dans tous les transports en commun du pays, que les voyageurs scannaient leur carte en montant dans les véhicules et en descendant et que, par conséquent, des données en la matière seraient probablement disponibles à l'avenir.

45. Le Groupe de travail a décidé de collecter ces données de façon permanente en attendant de nouvelles consultations avec Eurostat concernant l'exclusion éventuelle des indicateurs relatifs aux voyages et aux sièges-kilomètres proposés, suivant la recommandation de l'Équipe spéciale du WP.6 chargée de simplifier les questionnaires pilotes (ECE/TRANS/WP.6/2013/3). Le Groupe de travail a également décidé d'étudier les moyens d'améliorer la comparabilité entre les pays.

G. Statistiques sur le transport intermodal

46. La Fédération de Russie a présenté au Groupe de travail un exposé sur le transport intermodal, et le Groupe de travail a décidé de demeurer saisi de cette question.

VI. Recensements de la circulation dans la région de la CEE (point 5 de l'ordre du jour)

A. Recensements 2015 et 2020 de la circulation sur les routes E

Document(s) : ECE/TRANS/WP.6/2018/3, ECE/TRANS/WP.6/2018/11.

47. Pour apporter des éléments de fond à l'examen de ce point de l'ordre du jour, le Royaume-Uni a présenté ses travaux concernant la visualisation des statistiques des transports, qui comprennent l'utilisation de l'AIS pour localiser les bateaux, des cartes permettant de comptabiliser le trafic à l'échelle des rues et des statistiques relatives au cyclisme et aux piétons dans différentes collectivités locales.

48. Le Groupe de travail a été informé des 21 réponses reçues jusque-là pour le recensement de 2015 de la circulation sur les routes E, dont la date limite était fixée au 30 novembre 2016. Les États membres ayant présenté au moins des résultats partiels étaient les suivants : Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Géorgie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie et Turquie. Le Groupe de travail a encouragé tous les États membres à participer activement à ce cycle du recensement de la circulation sur les routes, ainsi qu'aux cycles suivants, notamment en soumettant leurs données au format Shapefile.

49. Le Groupe de travail a accueilli avec intérêt la diffusion par le secrétariat de la Carte interactive du trafic moyen journalier annuel sur routes et a encouragé le secrétariat à explorer de nouvelles applications de cet outil. Il semble en particulier que les États membres et les organisations internationales s'intéressent de plus en plus à l'utilisation des données sur le niveau du trafic en combinaison avec les données géolocalisées des accidents de la circulation. Le secrétariat et DG MOVE poursuivront leur coordination concernant ce travail et les différences entre le réseau des routes E et le RTET.

50. Le Groupe de travail a pris note des recommandations pour le recensement 2020 de la circulation sur les routes E, soulignant qu'elles n'avaient pas beaucoup évolué depuis le recensement de 2015. Désormais, il est recommandé de communiquer la longueur des routes E en 2+1 comme élément de référence pour les tableaux 1 et 2 et de soumettre les données géospatiales au format Shapefile au lieu d'une carte sur papier. Il a été noté que lors des cycles précédents, un groupe spécial d'experts de pays avait été chargé de contribuer à l'élaboration des recommandations pour le recensement et que cette solution pourrait à nouveau être envisagée si les États membres étaient intéressés.

51. Le secrétariat a invité les États membres à soumettre leurs éventuels commentaires au sujet des recommandations pour le recensement 2020 de la circulation sur les routes E au plus tard le 30 septembre 2018. Le Groupe de travail a approuvé les recommandations pour le recensement 2020 de la circulation sur les routes E, sous réserve des modifications éventuelles qui pourraient être apportées sur la base des commentaires des États membres.

B. Recensements 2015 et 2020 de la circulation sur les lignes ferroviaires E

Document(s) : ECE/TRANS/WP.6/2018/8.

52. Le Groupe de travail a été informé des 10 réponses reçues jusque-là pour le recensement de 2015 de la circulation sur les lignes ferroviaires E, dont la date limite était fixée au 30 juin 2017. D'une manière générale, les données disponibles étaient moins abondantes que pour le recensement de la circulation sur les routes et aucun pays n'a soumis de données au format Shapefile. Le Groupe de travail a salué les efforts déployés par le secrétariat pour cartographier ses résultats et encouragé les pays à soumettre les données au format Shapefile si possible ou, au moins, à communiquer les coordonnées des points de départ et de destination de leurs tronçons ferroviaires.

53. Le Canada a noté qu'il travaillait avec les États-Unis d'Amérique à l'élaboration d'une carte commune des réseaux routiers et ferroviaires et qu'il s'attacherait à mesurer le trafic sur ces réseaux par satellites.

54. Le Groupe de travail a pris note du projet de recommandations pour le recensement 2020 de la circulation sur les lignes ferroviaires E, notant qu'elles n'avaient pratiquement pas évolué depuis le recensement de 2015. Le secrétariat a invité les États membres à soumettre d'autres commentaires concernant les recommandations relatives au recensement 2020 au plus tard le 30 septembre 2018. Le Groupe de travail a approuvé les recommandations concernant le recensement 2020 de la circulation sur les lignes ferroviaires E, sous réserve des modifications éventuelles qui pourraient y être apportées sur la base des commentaires des États membres.

VII. Élaboration d'un cadre mondial d'indicateurs pour les objectifs de développement durable (point 6 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.6/2018/6.

55. Le Groupe de travail a pris note des activités du Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (ODD), lesquelles lui ont été présentées par la Division statistique de la CEE. Il a été noté que même les pays les plus avancés n'étaient encore en mesure de fournir des données que pour à peine la moitié des indicateurs. La façon exacte de transférer les données des organismes nationaux de statistique à la Division de la statistique de l'ONU via les organismes responsables donnait encore lieu à controverse. Les représentants ont également été informés du projet visant à inclure les indicateurs relatifs aux ODD 3.6.1 et 9.1.2 dans le deuxième projet pilote de la CEE sur la circulation des données, dont le but est d'étudier comment les données produites par les organismes nationaux de statistique sont acheminées vers la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des ODD via les organismes responsables. Les statistiques officielles produites sous la supervision du Groupe de travail peuvent être utilisées directement pour mesurer l'évolution de cet indicateur, et le fait que cet indicateur soit pris en compte dans le cadre du projet pilote rendra l'utilisation des données plus probable.

56. La Slovénie a souligné que l'indicateur 9.1.2 était en réalité constitué d'indicateurs multiples, les volumes étant ventilés entre transport de marchandises et transport de voyageurs et par mode de transport. Sur ce point, Eurostat a signalé que son propre ensemble d'indicateurs reposait sur la part modale de chaque mode de transport plutôt que sur les volumes globaux.

57. Le Groupe de travail a insisté sur l'importance des statistiques officielles dans la mesure des indicateurs relatifs aux ODD portant sur les transports et a encouragé les États membres à répondre au questionnaire pilote sur les flux de données pour l'indicateur 9.1.2.

58. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction les activités que le secrétariat menait depuis un an en ce qui concerne les ODD relatifs aux transports et a noté que ces activités avaient déjà permis d'améliorer la qualité des données diffusées.

59. Le secrétariat a présenté l'outil SafeFITS d'aide à l'élaboration de politiques de sécurité routière, qui permet aux responsables de modéliser les estimations relatives aux installations de gestion du trafic routier à la suite de leurs différentes interventions politiques. Le FIT a noté que ce modèle était intéressant et qu'il était important que ses utilisateurs soient conscients de ses limites de façon à éviter de tirer des conclusions erronées.

VIII. Diffusion de statistiques des transports par la Commission économique pour l'Europe (point 7 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.6/2018/9, ECE/TRANS/WP.6/2018/12.

60. Le Groupe de travail a pris note des travaux relatifs à la base de données en ligne sur les statistiques des transports de la CEE, de l'état d'avancement d'une publication sur les statistiques des accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord (RAS) et d'une publication sur les statistiques des transports de la CEE pour l'Europe et l'Amérique du Nord, ainsi que des délais prévus pour leur parution. Il a pris note du projet du secrétariat d'établir des résumés succincts des données se rapportant aux ODD relatifs aux transports, ainsi que des analyses en cours concernant la ventilation des statistiques des accidents de la circulation par sexe et par âge.

61. Le secrétariat a brièvement évoqué son projet consistant à évaluer la faisabilité de la production d'une base de données estimatives plus simple et séparée réunissant les données du questionnaire commun et les données disponibles au niveau national, notant toutefois que ce projet ne semblait pas apporter grand-chose pour le moment. Il a par ailleurs informé le Groupe de travail des améliorations apportées au cours des douze derniers mois à la diffusion des données, par exemple à travers la refonte du site Web et la modernisation de la procédure de validation des données pour le questionnaire commun.

IX. Activités statistiques d'États membres intéressant le Groupe de travail (point 8 de l'ordre du jour)

62. Que ce soit dans le cadre de l'examen de divers points de l'ordre du jour ou séparément, le Groupe de travail a écouté des exposés présentés par le Canada, la Fédération de Russie, les Pays-Bas, la Pologne, le Royaume-Uni, la Slovénie et la Suède, qui contenaient des informations utiles et à jour sur les pratiques statistiques des pays et qui ont alimenté les discussions. Le Canada a présenté le portail des données des transports réalisé en collaboration avec Transport Canada, qui réunit les données sur les transports provenant de diverses sources officielles.

X. Activités de renforcement des capacités (point 9 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.6/2018/6.

63. Le Groupe de travail a pris note des ateliers sur les statistiques des transports organisés au Monténégro (octobre 2017), au Kazakhstan (novembre 2017), en Slovénie (novembre 2017), en Géorgie (février 2018) et en Grèce (mai 2018). Il a accueilli avec satisfaction ces ateliers, dont les ordres du jour et les objectifs étaient différents, comme autant de moyens d'améliorer la qualité et l'exhaustivité des statistiques des transports et de faire connaître les objectifs de développement durable.

XI. Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (point 10 de l'ordre du jour)

64. Le Groupe de travail a pris note des activités menées au cours de la dernière année par le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports, principalement en ce qui concerne la procédure de mise à jour du glossaire des statistiques des transports.

XII. Activités statistiques d'autres organisations internationales intéressant le Groupe de travail (point 11 de l'ordre du jour)

A. Commission européenne (DG MOVE)

65. Le représentant de DG MOVE a informé le Groupe de travail des faits nouveaux intervenus dans la politique des transports de l'Union et de leurs répercussions sur les statistiques, en particulier de la stratégie européenne pour une mobilité à faible taux d'émissions, des paquets mobilité 2017 et 2018 et des manifestations organisées en 2018 dans le cadre de l'année multimodale. Il a également décrit les futurs besoins probables de DG MOVE en matière de statistiques, qui pourraient notamment concerner les mesures de la mobilité à la demande, de l'économie collaborative, de la conduite autonome et des véhicules intelligents.

B. Commission européenne (Eurostat)

66. Le représentant d'Eurostat a informé le Groupe de travail des activités menées par son organisation et des principaux objectifs du programme de travail d'Eurostat, ainsi que des réunions programmées.

C. Forum international des transports

67. Le représentant du FIT a présenté les résultats de l'atelier sur le compte satellite des transports, qu'il a organisé à Paris le 24 avril 2018 et dont le but est d'améliorer la mesure de la contribution du secteur des transports à l'économie globale. Il a également informé le Groupe de travail des résultats de la cinquième réunion du FIT sur les statistiques des transports (Paris, 25 et 26 avril 2018), qui avait pour thèmes l'investissement d'infrastructure, la sécurité des transports, les mégadonnées et les outils de visualisation. Il a également rendu compte des résultats du Sommet annuel du FIT (Leipzig (Allemagne), 23-25 mai 2018), dont le thème, cette année, était la sécurité et la sûreté des transports.

D. Union internationale des chemins de fer

68. Le représentant de l'Union internationale des chemins de fer (UIC) a informé le Groupe de travail des activités les plus récentes de l'UIC dans le domaine des statistiques. Il a notamment mis l'accent sur le recueil de statistiques de l'UIC concernant les accidents aux passages à niveau, précisant que l'analyse de l'UIC avait montré que le nombre d'accidents aux passages à niveau résultant de causes internes diminuait beaucoup plus rapidement que le nombre d'accidents dû à des causes externes.

XIII. Élection du Bureau (point 12 de l'ordre du jour)

69. Conformément au règlement intérieur de la Commission et selon l'usage, le Groupe de travail a élu M. P. Smeets (Pays-Bas) Président et M^{me} A. Obak Flander (Slovénie) Vice-Présidente pour ses sessions de 2019 et 2020.

XIV. Questions diverses (point 13 de l'ordre du jour)

A. Date de la prochaine session

70. Le Groupe de travail a décidé de tenir sa prochaine session du 12 au 14 juin 2019. La première demi-journée sera consacrée à un atelier sur une question présentant un intérêt particulier qui sera choisie à partir des propositions reçues des délégations, comme il a été décidé au titre du point 2.

B. Renseignements concernant les prochaines réunions sur les statistiques des transports

71. Le Groupe de travail a pris note des dates et lieux fixés à titre préliminaire pour les réunions prévues en 2018-2019. Cette liste ne comprend pas les réunions des organes subsidiaires du CTI, bien que les statistiques soient inscrites à l'ordre du jour de tous les groupes de travail dont les travaux portent sur chacun des modes de transport.

Groupe de travail des statistiques du transport maritime (Eurostat)	27 et 28 septembre 2018
Groupe de travail des statistiques de la mobilité des voyageurs (Eurostat)	11 octobre 2018
Groupe de coordination des statistiques des transports (Eurostat)	29 et 30 novembre 2018
Comité des transports intérieurs (CTI) Quatre-vingtième session	19-22 février 2019
Groupe de travail des statistiques de l'aviation (Eurostat)	20 et 21 mars 2019
Groupe de travail des statistiques des transports par voie navigable (Eurostat)	4 avril 2019
Groupe de travail des statistiques ferroviaires (Eurostat)	6 et 7 juin 2019
Groupe de travail des statistiques des transports de la CEE (WP.6)	12-14 juin 2019
Groupe de coordination des statistiques des transports (Eurostat)	28 et 29 novembre 2019

C. Statistiques relatives au cyclisme

72. Le Groupe de travail a été informé du Plan directeur pour la promotion du cyclisme du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE) et, en particulier, de sa recommandation n° 8 concernant les statistiques relatives au cyclisme et la possibilité d'associer le Groupe de travail à cette entreprise. Le Groupe de travail a observé que certaines données relatives au cyclisme dans le contexte des accidents de la circulation et des véhicules-kilomètres étaient déjà collectées dans le cadre de ses instruments. DG MOVE a noté que les données concernant le nombre de bicyclettes étaient moins utiles aux analyses. Le Groupe de travail a décidé d'inscrire à nouveau cette question à l'ordre du jour de ses futures sessions.

XV. Résumé des décisions (point 14 de l'ordre du jour)

73. Comme cela avait été convenu et conformément à la décision du CTI (ECE/TRANS/156, par. 6), les principales décisions ont été résumées et adoptées telles que modifiées à la fin de la session. La Présidente a établi le présent rapport en coopération avec le secrétariat.